

Vous informe – Décembre 2011

ACCORDS DE BRANCHE NON ETENDUS

CLASSIFICATIONS & SALAIRES

- ✕ TRAVAUX PUBLICS : Accord du 2/11/2011 - Salaires minimaux 2012 des ingénieurs et cadres.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- ✕ BANQUE : Accord du 3/11/2011 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.
- ✕ FRET FERROVIAIRE : Accord du 31/10/2011 - Formation professionnelle et formation à la sécurité.

PREVOYANCE

- ✕ INDUSTRIES DES PAPIERS CARTONS : Accord du 6/10/2011 - Renforcement de la couverture prévoyance.
- ✕ SOCIETES D'ASSISTANCE : Accord du 16/12/2011 - Financement du FPSP.

AUTRES THEMES

- ✕ AMEUBLEMENT FABRICATION : Accords du 19/10/2011 - Actualisation de la convention collective sur de nombreux points (contrat de travail, représentation du personnel...).
- ✕ BUREAUX D'ETUDES & SOCIETES DE CONSEIL - Accord du 21/12/2011 - Accompagnement des entreprises et employabilité des salariés des bureaux d'études et sociétés de conseil.
- ✕ COMMERCE DE MATERIEL AGRICOLE : Accord du 14/9/2011 - Financement du dialogue social (contribution de 0.07% des salaires collectée par l'AGEFOS).
- ✕ INDUSTRIES ELECTRIQUES & GAZIERES : Accord du 20/12/2011 - Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- ✕ PROMOTION IMMOBILIERE : Accord du 19/10/2011 - Mise en place de régimes de prévoyance (incapacité, invalidité décès) et frais de santé avec une entrée en vigueur au début du trimestre suivant son extension.
- ✕ SOCIETES D'ASSISTANCE : Avenant du 21/10/2011 - Indemnisation des arrêts de travail (subrogation).
- ✕ TRANSPORT DE FONDS & DE VALEURS : Accord du 7/11/2011 - Reprise du personnel en cas de perte de marché et de changement de prestataire.

JURISPRUDENCE

- ✕ ABSENCE MALADIE & REPORT DES CONGES PAYES ACQUIS : CJUE 22/11/2011, n°C-214/10 - Répondant à une question préjudicielle de la justice allemande, la Cour a considéré que la fixation d'une période maximale pendant laquelle le congé payé acquis pourrait être reporté était conforme à la réglementation européenne dès lors

que la durée de cette période était suffisante pour permettre de respecter la finalité du congé (celle de permettre au travailleur de se reposer). En l'occurrence, une période de quinze mois peut, selon la Cour, être « raisonnablement qualifiée de période au-delà de laquelle le congé annuel payé est dépourvu de son effet positif pour le travailleur en sa qualité de temps de repos ».

✕ ACCIDENT DU TRAVAIL CHEZ UN PRECEDENT EMPLOYEUR & INAPTITUDE : Cass. Soc. 29/11/2011, n°10-30.728 - La Cour précise que, s'il résulte de l'article L.1226-6 du Code du travail que les dispositions spécifiques relatives à la législation professionnelle ne sont pas applicables aux rapports entre un employeur et son salarié victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle survenu ou contractée au service d'un autre employeur, le nouvel employeur est néanmoins tenu, conformément aux articles L.1226-2 et L.1226-4 du Code du travail [sur l'inaptitude non professionnelle], de chercher à reclasser, avant toute rupture du contrat de travail, le salarié dont l'inaptitude est médicalement constatée alors qu'il est à son service.

✕ ADHESION A LA CRP & PRIORITE DE REEMBAUCHAGE : Cass. Soc. 30/11/2011, n°09-43.183 et 10-21.678 - La Cour indique que le salarié ayant adhéré à une convention de reclassement personnalisé bénéficie de la priorité de réembauche ; elle précise que cette priorité doit être mentionnée dans le document écrit énonçant le motif économique de la rupture du contrat de travail et donc être portée à la connaissance du salarié au plus tard au moment de son acceptation de la CRP. Ces principes peuvent évidemment être transposés au nouveau dispositif du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), dispositif ayant remplacé la CRP au 1/9/2011.

✕ AGS : Conseil d'Administration du 15/12/2011 - Maintien du taux de cotisation à 0,30% au 1/1/2012 (cotisation à régler à l'URSSAF depuis le 1/1/2011).

✕ APTITUDE AVEC RESERVE : Cass. Soc. 29/11/2011, n°10-19.435 - Le changement de poste suite à une décision d'aptitude avec réserve n'est valable qu'à condition d'avoir recueilli l'accord exprès du salarié. En l'espèce, le salarié avait été déclaré apte à la reprise sans relation avec la clientèle, une modification de poste s'en était suivie sans qu'un avenant n'ait été proposé à sa signature mais sans qu'à aucun moment le salarié n'ait refusé son affectation, ni contesté l'avis du médecin du travail. Cette situation a perduré cinq ans, période pendant laquelle le salarié n'a jamais protesté ni sollicité du médecin du travail un réexamen de sa situation en vue d'exercer à nouveau des fonctions en relation avec la clientèle.

✕ AVANTAGES CATEGORIELS, CONVENTION COLLECTIVE DES BUREAUX D'ETUDES : TGI de PARIS, 29/11/2011 - S'appuyant sur les arrêts de cassation du 8/6/2011, le TGI valide les différences de traitement de la convention collective entre les catégories de salariés ; sur chaque avantage traité, elle justifie les différences de traitement par des raisons objectives et pertinentes. Par exemple, les déplacements professionnels en 1^{ère} classe pour les ingénieurs et cadres se justifient par des déplacements plus fréquents et plus longs que les ETAM, ainsi que par le fait qu'ils soient souvent amenés à travailler pendant les temps de trajet.

✕ CADRE DIRIGEANT : Cass. Soc. 30/11/2011, n°11-11.560 - La Cour indique que la qualité de cadre dirigeant au sens de l'article L.3111-2 du code du travail ne requiert ni l'existence d'un accord particulier entre l'employeur et le salarié, ni que ce dernier se situe au niveau hiérarchique le plus élevé de la classification conventionnelle. En l'espèce, le salarié était directeur de l'une des sociétés et directeur opérationnel des trois autres, aucun secteur n'échappait à sa compétence et à sa responsabilité, il ne recevait aucune consigne dans l'organisation de son travail ou de son emploi du temps et, hormis celle du gérant, sa rémunération était la plus élevée des quatre sociétés. A défaut de contrat de travail mentionnant un quelconque horaire de travail, les critères de reconnaissance de ce statut étant remplis, le salarié ne pouvait prétendre à un quelconque rappel d'heures supplémentaires ou compensation de droits à repos compensateurs.

✕ COMITE D'ENTREPRISE & DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU : Cass. Soc. 30/11/2011, n°10-23.986 - La désignation des membres du bureau du comité d'entreprise, en cas de partage des voix et dans le silence du règlement intérieur, se fait, conformément aux règles habituelles du droit électoral et sans que soit porté atteinte au principe de non discrimination en raison de l'âge, au profit du candidat le plus âgé.

✕ DISCREDIT SUR DES DELEGUES, VIOLATION DU STATUT PROTECTEUR & PRISE D'ACTE : Cass. Soc. 30/11/2011, n°10-23.060 - L'employeur qui avait tant par son responsable des ressources humaines que par sa directrice salariée ayant pouvoir hiérarchique sur le personnel, jeté le discrédit sur les déléguées syndicales de

l'entreprise, a violé leur statut protecteur et justifié leur prise d'acte de rupture à ses torts. Le responsable des ressources humaines avait écrit un courrier lu au personnel par la directrice dans lequel il disait : " En clair, si des rencontres avec des représentantes du personnel doivent s'effectuer en présence de Mesdames Chantal Z... et/ ou Dominique X..., ces rencontres se feront sans moi " ; la directrice avait également signé la pétition diffusée dans l'entreprise mettant en cause le rôle et la représentativité de ces déléguées.

✕ ELECTIONS PROFESSIONNELLES & CARENCE DE L'EMPLOYEUR : Cass. Soc. 30/11/2011, n°09-67.798 et 10-17.552 - La carence fautive de l'employeur qui n'accomplit pas les diligences nécessaires à la mise en place d'institutions représentatives du personnel ne constitue pas un manquement de nature à fonder la résiliation judiciaire d'un contrat de travail à ses torts. Le salarié lésé ne peut que demander une indemnisation à ce titre.

✕ ENTRETIEN PREALABLE MENÉ PAR LE CABINET COMPTABLE : Cass. Soc. 7/12/2011, n°10-30.222 - La finalité même de l'entretien préalable et les règles relatives à la notification du licenciement interdisent à l'employeur de donner mandat à une personne étrangère à l'entreprise pour conduire la procédure de licenciement jusqu'à son terme. Est ainsi dépourvu de cause réelle et sérieuse, le licenciement dont la procédure avait été conduite par le cabinet comptable de l'employeur.

✕ MISE A DISPOSITION A L'ETRANGER & RECLASSEMENT EN FRANCE : Cass. Soc. 7/12/2011, n°09-67.367 - Opérant un revirement de jurisprudence, la Cour indique que le seul fait que le salarié n'ait pas, avant son détachement, exercé des fonctions effectives au service de la société mère l'ayant embauché pour le détacher ne dispense pas celle-ci de son obligation d'assurer son rapatriement à la fin du détachement et de le reclasser dans un autre emploi en rapport avec ses compétences.

✕ PAS D'ARBITRAGE EN MATIERE PRUD'HOMALE : Cass. Soc. 30/11/2011, n°11-12.905 : Une charte associative, réglementant des questions qui relèvent des relations de travail (non-concurrence, rémunération ...) et définie comme un code interne de reconnaissance professionnelle applicable dans l'ensemble des sociétés du groupe auquel adhèrent les salariés dès lors qu'ils atteignent un niveau de responsabilité et qu'ils sont choisis par leur employeur en raison de leur ancienneté et de leurs résultats, constitue, pour les stipulations concernées, un avenant au contrat de travail. Dès lors, la clause compromissoire qui y était stipulée était inopposable aux salariés en application de l'article L.1411-4 du code du travail qui donne compétence exclusive au Conseil de Prud'hommes pour connaître des différends en cette matière.

✕ REMUNERATION VARIABLE, CLAUSE DE BONNE FIN & RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL : Cass. Soc. 30/11/2011, n°09-43.183 - La Cour énonce que les clauses dites de bonne fin (= commissionnement lié à l'encaissement du chiffre d'affaires par la société) sont licites dès lors qu'elles ne privent le salarié que d'un droit éventuel et non d'un droit acquis au paiement d'une rémunération. En l'espèce, les juges du fonds ayant constaté que, si les contrats donnant lieu à commissionnement étaient initialement conclus par les salariés demandeurs, leur évolution était ensuite le fait d'autres commerciaux ou d'interventions de tiers, les résultats positifs se traduisant par une facturation et un encaissement du chiffre d'affaires par la société, ils ont pu décider que conformément à la clause contractuelle, les intéressés ne pouvaient prétendre au versement de commissions au delà de la cessation du contrat de travail.

✕ REPRESENTANT DE SECTION SYNDICALE & REPRESENTANT SYNDICAL AU CE : Cass. Soc. 14/12/2011, n°11-14.642 - La désignation d'un représentant syndical au comité d'entreprise est une prérogative que la loi réserve aux syndicats qui ont obtenu une légitimité électorale, soit en étant reconnus représentatifs dans les entreprises de moins de trois cents salariés, soit en ayant des élus au comité d'entreprise dans les autres entreprises. Il en résulte que le représentant de section syndicale n'est pas de droit représentant syndical au comité d'entreprise ou d'établissement.

✕ TRANSFERT & DESIGNATION DE DELEGUE SYNDICAL : Cass. Soc. 14/12/2011, n°10-27.441 - Ayant constaté que le transfert ne portait que sur les contrats de travail de certains salariés et non sur une entité susceptible d'emporter maintien des mandats représentatifs, la salariée, qui avait obtenu un score de 10% chez son précédent employeur, ne remplissait pas la condition relative à l'obtention d'un score d'au moins 10 % des suffrages exprimés dans l'entreprise pour pouvoir être désignée déléguée syndicale chez son nouvel employeur.

TEXTES LEGISLATIFS & REGLEMENTAIRES

LOIS

✕ LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE 2012 : Loi du 21/12/2011 - Nombreuses incidences en matière sociale : élargissement de l'assiette de la CSG - CRDS, intégration des heures supplémentaires et complémentaires dans le calcul de la réduction Fillon, réduction du plafond d'exonération des indemnités de rupture du contrat de travail et nouvelle augmentation du forfait social qui passe à 8% contre 6% cette année.

✕ SAISIE SUR SALAIRE : Loi du 13/12/2011 - Loi relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles - Contient des dispositions réformant la procédure de saisie rémunération ; la fraction insaisissable du salaire correspond désormais au RSA pour une personne seule et non plus au RSA applicable au foyer du salarié.

DECRETS - ARRETES

(Autres que ceux d'extension des accords de branches)

✕ AGENTS & PRODUITS CANCEROGENES, FICHE D'EXPOSITION : Arrêté du 6/12/2011 - Fixe le modèle type d'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail (article D.461-25 du code de la sécurité sociale).

✕ AIDE A L'EMBAUCHE EN ALTERNANCE PROROGEE : Décret du 26/12/2011 - L'aide exceptionnelle accordée aux entreprises de moins de 250 salariés pour toute embauche supplémentaire d'un jeune en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, instituée par décret du 16/5/2011 est prorogée pour les embauches d'alternants réalisées du 1/1 au 30/6/2012.

✕ AT-MP : LISTE DES SECTEURS BENEFICIANT D'UN ABATTEMENT POUR LE CALCUL DU TAUX BRUT INDIVIDUEL : Arrêté du 21/12/2011 - Diminution de 10 % pour les secteurs suivants : spectacles et services récréatifs (bal, dancing, patinage, curiosités naturelles, spectacles son et lumière, parcs zoologiques privés, parcs d'attractions et de loisirs, exploitation de jeux automatiques...), cabinets dentaires, de médecins et d'auxiliaires médicaux, blanchisserie et teinturerie de détail- cabinets, sportifs professionnels (y compris entraîneurs joueurs, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie : rugby, escalade, moto, handball, basket, hockey, équitation, volley-ball, football, ski, cyclisme), projection de films cinématographiques. Diminution de 20 % notamment pour les secteurs suivants : restauration rapide, sportifs professionnels (autres que ceux-ci-dessus), services de nettoyage de locaux et d'objets divers, acheminement et distribution de presse gratuite ou payante.

✕ CONTRAT D'APPRENTISSAGE- SIMPLIFICATION DE L'ENREGISTREMENT : Décret du 21/12/2011 - Supprime la validation des enregistrements des contrats par la DIRECCTE. La déclaration et la demande d'enregistrement peuvent être envoyées concomitamment aux chambres consulaires sans qu'il soit nécessaire d'y annexer les pièces systématiquement (sur demande). La visite médicale d'embauche n'est plus un préalable obligatoire avant l'enregistrement ; elle doit être effectuée dans les deux mois suivant l'embauche.

✕ CONTRAT POUR LA MIXITE DES EMPLOIS & L'EGALITE PROFESSIONNELLE : Décret du 6/12/2011 - Opère la fusion des deux contrats en un contrat unique « pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

✕ COTISATIONS A L'OPPBTP 2012 : Arrêté du 19/12/2011 - Le taux de cotisation des entreprises affiliées à l'OPPBTP reste fixé à 0,11 % du montant des salaires versés. Le taux de la contribution due au titre de l'emploi de travailleurs temporaires auxquels les entreprises adhérentes font appel reste aussi fixé à 0,11 % du montant du salaire horaire de référence mais ce salaire est porté à 11,52 €, indemnité compensatrice de congés payés comprise.

✕ COTISATIONS AT-MP 2012 : Décret du 29/12/2011 - Fixe les taux collectifs applicables aux rémunérations versées à compter du 1/1/2012.

✕ DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL : Arrêté du 13/12/2011 - Fixe le modèle du cerfa à utiliser à compter du 1/1/2012 pour toute nouvelle déclaration d'accident du travail ou de trajet (cerfa 14463*01).

- ✕ EMPLOI DE TRAVAILLEURS ETRANGERS SANS TITRE, NOUVELLES SANCTIONS : Décret et arrêté du 30/11/2011 - Les nouvelles sanctions sont : 1. L'élargissement des dispositifs ouvrant droit au remboursement des aides publiques (contrat d'apprentissage, CUI, contrat de professionnalisation, aides des collectivités territoriales). 2. Fermeture par le Préfet pour une durée de trois mois maximum avec saisie conservatoire du matériel professionnel. 3. Exclusion des marchés publics par le préfet pour une durée de six mois maximum. 4. Paiement au salarié des arriérés de salaires et accessoires calculés sur la base d'une relation de travail présumée de trois mois et, en cas de rupture, d'une indemnité forfaitaire égale à trois mois de salaire.
- ✕ EXPERTS DU CHSCT : Décret du 23/12/2011 - Modifie, à compter du 1/1/2012, les conditions et la procédure d'agrément des experts, personnes physiques ou morales, auxquels les CHSCT peuvent faire appel (renforce notamment les compétences requises et les règles déontologiques qui s'imposent aux experts).
- ✕ GARANTIE FINANCIERE DES ETT : Décret du 23/12/2011 - Le montant minimum de la garantie financière obligatoire imposée aux entreprises de travail temporaire est fixé à 114 506 € pour 2012.
- ✕ MONTANT MAXIMAL DES IJ MALADIE : Décret du 26/12/2011 - Pour les arrêts de travail débutant à compter du 1/1/2012, le montant maximal de l'indemnité journalière sera calculé non plus sur 50 % du plafond de la sécurité sociale, mais sur 50 % de 1,8 fois le SMIC (soit 41,38 € par jour sur la base du SMIC à 9,22 €). Si l'entreprise pratique le maintien de salaire, ce nouveau mode de calcul entraînera un alourdissement de ses charges.
- ✕ PRERETRAITE AMIANTE : Arrêté du 6/12/2011- Modifie la liste des établissements pouvant ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.
- ✕ RSA 2012 : Décret du 28/12/2011 - Hausse du RSA à 474,93 € pour une personne seule.
- ✕ SAISIES REMUNERATIONS : Décret du 20/12/2011 - Barèmes des saisies pour 2012.
- ✕ SMIC & MG : Décret du 22/12/2011 - Relèvement du SMIC à 9,22 € de l'heure et du Minimum Garanti à 3,44 € à compter du 1/1/2012.

DIRECTIVES - CIRCULAIRES - LETTRES CIRCULAIRES

- ✕ ASSUJETISSEMENT DES SOMMES VERSEES PAR UN TIERS : Circulaire DSS du 9/11/2011 - Précise les conditions d'assujettissement à cotisations et contributions sociales des sommes ou avantages versés à un salarié par une personne tiers à l'employeur en contrepartie d'une activité accomplie dans l'intérêt de ladite personne (précise notamment la notion d'activité commerciale et d'activité exercée dans l'intérêt du tiers).
- ✕ CONTRAT DE SECURISATION PROFESSIONNELLE : Circulaire UNEDIC du 9/12/2011 - Précise les conditions de mise en œuvre du CSP.
- ✕ FORMATION PROFESSIONNELLE, CONTROLE DES ORGANISMES : Circulaire DGEFP du 15/11/2011 - Détaille les obligations et sanctions des organismes de formation depuis la réforme du 24/11/2009.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✕ SPORT : Lors de la Commission Nationale de Négociation Collective du 9/12/2011, le Ministère du travail a annoncé que l'avenant désignant UNIFORMATION comme unique OPCA de la branche à compter de 2012 ne serait pas étendu, faute de la signature de toutes les organisations patronales.
- ✕ TRAVAIL DOMINICAL DANS LE COMMERCE MARSEILLAIS : Accord du 2/12/2011 - Premier accord sur l'ouverture des magasins le dimanche dans une zone touristique (application à compter du 1/1/2012).

ARRETES D'EXTENSIONS / AGREMENTS

ACCORDS NATIONAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
ADMINISTRATEURS & MANDATAIRES JUDICIAIRES (Personnel) (N° 3353)	Modification de l'article 19-5 « Absence pour maladie »	Avenant du 17/2/2011 JO du 9/12/2011
AIDE, ACCOMPAGNEMENT, SOINS & SERVICES A DOMICILE (N° 3381)	Extension de la convention collective (Exclusions/Réserves) Diverses modifications (Montant de la cotisation, modalités de départ à la retraite, de mise à la retraite et de départ en préretraite, montant de l'indemnité conventionnelle et financement de la formation professionnelle) Garanties sociales, maintien de salaire, prévoyance et complémentaire santé (Réserve)	Convention collective nationale Avenant du 24/3/2011 Avenant du 12/7/2011 JO du 29/12/2011
ALIMENTAIRES (Industries) (Diverses branches) (N° 3026, 3030, 3092, 3124, 3125, 3127, 3270 & 3294)	Création d'un observatoire prospectif des métiers et des qualifications	Avenant du 4/2/2011 JO du 9/12/2011
ANIMATION (N° 3246)	Valeur du point (Réserve) Retraite	Avenant du 26/9/2011 JO du 15/12/2011 Avenant du 11/4/2011 JO du 29/12/2011
AUTOMOBILE (Cabinets ou entreprises d'expertises) (N° 3295)	Grille des minima conventionnels (Réserves) Régime de prévoyance	Avenant du 4/1/2011 JO du 23/12/2011 Avenant du 22/11/2010 JO du 29/12/2011
AUTOMOBILE (Services) (N° 3034)	Droit individuel à la formation	Avenant du 28/6/2011 JO du 29/12/2011
AUTOROUTES OU OUVRAGES ROUTIERS (Sociétés concessionnaires ou exploitantes) (N° 3336)	Montants des rémunérations annuelles garanties (Réserve)	Accord du 21/9/2011 JO du 28/12/2011
AVOCATS (Personnel des cabinets) (N° 3078)	Modification de l'article 7 de la convention collective Modification de l'avenant du 23/7/2010, relatif au régime de dépendance	Avenant du 22/10/2010 Avenant du 27/5/2011 JO du 29/12/2011
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS (N° 3002, 3005-II, 3258, 3322, 3005-III & 3005-IV)	Validation des accords conclus par les représentants élus au comité d'entreprise ou les délégués du personnel (Réserve)	Accord du 15/9/2010 JO du 3/12/2011
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS (ETAM) (N° 3107)	Modification de certaines dispositions du régime de prévoyance	Avenant du 15/12/2010 JO du 24/12/2011

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS (Ouvriers) (N° 3107)	Modification de certaines dispositions du régime de prévoyance	Avenant du 15/12/2010 JO du 27/12/2011
BETAIL & VIANDE (Coopératives & SICA) (N° 3612)	Revalorisation de la grille des salaires au 1/4/2011 puis au 1/6/2011 Aucun salaire réel mensuel ne devra être inférieur aux montants minima	Avenant du 23/3/2011 JO du 28/12/2011
BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVREURIE & ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT (N° 3051)	Institution d'une commission paritaire de validation des accords	Accord du 29/6/2010 JO du 16/12/2011
BONNETERIE, LINGERIE, CONFECTION, MERCERIE, CHAUSSURES & NEGOCES CONNEXES (Commerces de gros) ° (N° 3148)	Mise en place de la période de professionnalisation (Exclusion / Réserve)	Avenant du 15/6/2011 JO du 20/12/2011
BOUCHERIE, BOUCHERIE-CHARCUTERIE & BOUCHERIE HIPPOPAGIQUE, TRIPERIE, COMMERCE DE VOLAILLES & GIBIERS (N° 3101)	Création de l'emploi du poste « tripier préparateur qualifié » à la grille de classification Modification du minimum versé par les employeurs dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue des salariés Certificat de qualification professionnelle de tripier détaillant	Avenants du 31/5/2011 JO du 9/12/2011 Avenant du 31/5/2011 JO du 29/12/2011
BOULANGERIE & BOULANGERIE-PATISSERIE (Entreprises artisanales) (N° 3117)	Prévoyance (2 avenants) Mise en place d'un régime de remboursement complémentaire de frais de soins de santé Désignation des organismes assureurs	Avenants du 27/5/2011 JO du 29/12/2011
BRICOLAGE (N° 3232)	Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes (Réserve)	Accord du 12/5/2011 JO du 3/12/2011
BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGENIEURS-CONSEILS & SOCIETES DE CONSEIL (N° 3018)	Rémunérations minimales des apprentis	Accord du 28/6/2011 JO du 29/12/2011
CAFETERIAS (Chaînes & assimilés) (N° 3297)	Jours fériés	Avenant du 16/9/2011 JO du 29/12/2011
CASINOS (N° 3167)	Attribution des médailles du travail	Avenant du 21/7/2010 JO du 29/12/2011
CENTRES POUR LA PROTECTION, L'AMELIORATION & LA CONSERVATION DE L'HABITAT & ASSOCIATIONS POUR LA RESTAURATION IMMOBILIERE (Personnels) (N° 3221)	Formation professionnelle tout au long de la vie Période de professionnalisation	Accord du 22/3/2011 Accord du 26/5/2009 JO du 9/12/2011
CHARCUTERIE DE DETAIL (N° 3133)	Champ d'application	Avenant du 16/9/2010 JO du 28/12/2011

COIFFURE & PROFESSIONS CONNEXES (N° 3159)	Amélioration des garanties conventionnelles du régime complémentaire de frais de santé (Exclusion) Création d'un CQP « Manager de salon de coiffure » (Réserves) et création du brevet de maîtrise (niveau III) (Réserve)	Avenant du 1/12/2010 JO du 20/12/2011 Avenants du 21/9/2010 JO du 22/12/2011
COMMERCES DE DETAIL NON ALIMENTAIRES (N° 3251)	Salaires	Avenant du 29/6/2011 JO du 28/12/2011
COMMERCES DE GROS (N° 3044)	Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes Classifications	Accord du 16/11/2010 Avenant du 14/12/2010 JO du 9/12/2011
CONFISERIE, CHOCOLATERIE, BISCUITERIE (Détailants & détaillants- fabricants) (N° 3224)	Régime de prévoyance	Avenant du 15/6/2011 JO du 29/12/2011
COURTAGE D'ASSURANCES &/OU DE REASSURANCES (Entreprises) (N° 3110)	Création de la commission paritaire de validation des accords (Réserve)	Accord du 13/12/2010 JO du 28/12/2011
DECHET (Activités) (N° 3156)	Labellisation des établissements qui dispensent la formation initiale et continue des candidats affectés à la conduite d'un véhicule de plus de 3,5 tonnes	Avenant du 25/2/2011 JO du 29/12/2011
DISTRIBUTION DIRECTE (N° 3316)	Accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle et au renforcement de leurs qualifications (Réserves) Financement du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels Financement de la formation professionnelle tout au long de la vie (Réserve)	Avenant du 20/4/2005 Avenant du 21/12/2009 JO du 20/12/2011 Avenant du 21/12/2009 JO du 28/12/2011
EDITION (N° 3103)	Salaires minima (Réserves) Barèmes de salaires (Réserves)	Avenant du 24/6/2011 Avenant du 13/9/2011 JO du 28/12/2011
EDITION PHONOGRAPHIQUE (N° 3361)	Négociations annuelles obligatoires (Réserves)	Accord du 20/12/2010 JO du 15/12/2011
ENTREPRENEURS DE SPECTACLES & ARTISTES DRAMATIQUES, LYRIQUES, CHOREGRAPHIQUES, MARIONNETTISTES, DE VARIETES & MUSICIENS EN TOURNEES (N° 3277)	Salaires (Réserve)	Accord du 27/4/2011 JO du 15/12/2011
HABILLEMENT (Industries) (N° 3098)	Salaires (Réserve)	Avenant du 20/4/2011 JO du 9/12/2011

HABILLEMENT (Maisons à succursales de vente au détail) (N° 3065)	Dialogue social	Accord du 12/7/2010 JO du 29/12/2011
HABITAT SOCIAL (Organisations professionnelles) (N° 3330)	Formation professionnelle tout au long de la vie	Avenant du 5/5/2011 JO du 9/12/2011
HELICOPTERES (Exploitants) (Personnel navigant technique) (N° 3288)	Salaires et primes (Réserve) Toilettage de la convention collective	Avenant du 20/7/2011 JO du 8/12/2011 Avenant du 11/6/2010 JO du 22/12/2011
HOSPITALISATION PRIVEE (N° 3307)	Valorisation des assistants de soins en gérontologie	Avenant du 30/3/2011 JO du 29/12/2011
HOTELLERIE DE PLEIN AIR (N° 3271)	Mise en place d'un dispositif de chèques-vacances dans les entreprises de moins de 50 salariés dépourvues de comité d'entreprise	Accord du 28/3/2011 JO du 29/12/2011
HOTELLERIE, RESTAURATION & ACTIVITES CONNEXES (Personnel) (N° 3003, 3225, 3292 & 3297)	Formation professionnelle tout au long de la vie	Avenant du 22/6/2010 JO du 9/12/2011
IMPRIMERIES DE LABEUR & INDUSTRIES GRAPHIQUES (Personnel) (N° 3138)	Salaires (reliure-brochure- dorure) (Réserve) Commission de validation des accords d'entreprise	Accord du 2/2/2011 JO du 21/12/2011 Accord du 24/1/2011 JO du 29/12/2011
INDUSTRIES ALIMENTAIRES DIVERSES & INDUSTRIES DE PRODUITS EXOTIQUES (N° 3092)	Amélioration du régime de prévoyance des salariés (Exclusions)	Accord du 11/2/2011 JO du 27/12/2011
INDUSTRIES CHIMIQUES & CONNEXES (N° 3108)	Entrée des jeunes dans la vie professionnelle (Exclusions)	Accord du 30/11/2010 JO du 22/12/2011
INDUSTRIE TEXTILE (N° 3106)	Différentes formes de travail sur plusieurs postes	Accord du 25/1/2011 JO du 9/12/2011
LABORATOIRES D'ANALYSES MEDICALES EXTRA- HOSPITALIERS (N° 3114)	Salaires minima (Réserves)	Accord du 8/9/2011 JO du 22/12/2011
MAISONS D'ETUDIANTS (N° 3266)	Liste des textes devenus caducs	Avenant du 6/12/2010 JO du 29/12/2011
MANUTENTION FERROVIAIRE & TRAVAUX CONNEXES (Personnel des entreprises) (N° 3170)	Salaires garantis et primes (Réserve)	Avenant du 7/10/2011 JO du 22/12/2011
METALLURGIE (N° 3109)	Formation professionnelle tout au long de la vie (Réserve)	Accord du 1/7/2011 JO du 27/12/2011
PANNEAUX A BASE DE BOIS (Industrie) (N° 3113)	Formation professionnelle tout au long de la vie	Avenant du 23/2/2011 JO du 9/12/2011
PAYSAGE (Entreprises) (N° 3617)	Modification de la convention collective	Avenant du 11/2/2011 JO du 18/12/2011
POISSONNERIE (N° 3243)	Salaires (Réserve) Garantie décès Financement du paritarisme	Avenant du 3/2/2011 JO du 4/12/2011 Avenant du 3/2/2011 Avenant du 20/4/2011 JO du 29/12/2011

PRESTATAIRES DE SERVICES DANS LE DOMAINE DU SECTEUR TERTIAIRE (N° 3301)	Elargissement du champ d'application de la convention collective Certificat de qualification professionnelle de l'enquêteur civil Rectification de l'accord du 8/2/2010, relatif au certificat de qualification professionnelle de l'enquêteur civil Dispositions spécifiques à l'activité d'optimisation linéaire (Exclusions) Salaires 2011 Ancienneté	Accord du 16/12/2009 & Avenant du 25/7/2011 Accord du 8/2/2010 Avenant du 25/7/2011 JO du 9/12/2011 Accord du 10/5/2010 JO du 21/12/2011 Accord du 22/9/2011 JO du 28/12/2011 Avenant du 28/6/2011 JO du 29/12/2011
PRODUITS DE SOL, ENGRAIS & PRODUITS CONNEXES (Entreprises du négoce & de l'industrie) (N° 3165)	Instauration d'un régime de prévoyance pour les salariés non cadres Suppression de toute condition d'âge du conjoint pour le bénéfice de la garantie « double effet » dans l'accord du 4/5/2011	Accord du 4/5/2011 Avenant du 1/7/2011 JO du 27/12/2011
PROMOTION IMMOBILIERE (N° 3248)	Représentation syndicale	Avenant du 7/7/2010 JO du 29/12/2011
PUBLICITE & ASSIMILEES (Entreprises) (N° 3073)	Certificats de qualification professionnelle Contributions de la formation professionnelle (Réserve)	Accord du 6/7/2010 JO du 9/12/2011 Accord du 21/12/2009 JO du 21/12/2011
RADIODIFFUSION (N° 3285)	Salaires (Réserve)	Accord du 12/7/2011 JO du 6/12/2011
REMONTEES MECANIQUES & DOMAINES SKIABLES (N° 3122)	Travail de nuit (Réserve)	Avenant du 14/1/2011 JO du 8/12/2011
SPORTS & EQUIPEMENTS DE LOISIRS (Commerce des articles) (N° 3049)	Régime de prévoyance	Avenant du 16/11/2010 JO du 29/12/2011
TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS (Réseaux) (N° 3099)	Formation professionnelle des salariés tout au long de la vie (Réserves)	Accord du 28/1/2010 JO du 24/12/2011
THEATRES PRIVES (N° 3268)	Salaires minima (Réserves)	Accord du 25/5/2011 JO du 21/12/2011
TRANSPORTS ROUTIERS & ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT (Voyageurs & marchandises) (N° 3085)	Adaptation des dispositions relatives aux congés de fin d'activité	Accord du 30/5/2011 JO du 27/12/2011
TRAVAUX PUBLICS (Ouvriers, ETAM & Cadres) (N° 3005-II, 3005-III & 3005-IV)	Périodes d'essai	Accord du 5/10/2010 JO du 9/12/2011
VENTE A DISTANCE (Entreprises) (N° 3333)	Rémunérations minimales garanties	Accord du 24/6/2011 JO du 22/12/2011
VETERINAIRES PRATICIENS SALARIES (N° 3332)	Valeur du point	Avenant du 6/10/2011 JO du 23/12/2011

ACCORDS REGIONAUX & DEPARTEMENTAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
BATIMENT (Ouvriers -10/+10) PICARDIE (N° 3193 & 3258)	Salaires, indemnités de petits déplacements et prime d'outillage	Accords du 22/4/2011 JO du 2/12/2011
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS HAUTE-NORMANDIE (N° 3005-I, 3107, 3193 & 3258)	Indemnité spécifique de maître d'apprentissage	Accord du 2/11/2010 JO du 1/12/2011
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS PAYS DE LA LOIRE (N° 3005-I, 3107, 3193 & 3258)	Indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	Accord du 13/1/2011 JO du 1/12/2011
BOULANGERIE-PATISSERIE ARTISANALE ILE-DE-FRANCE (N° 3117)	Salaires (Réserve)	Accord du 28/1/2011 JO du 15/12/2011
CARRIERES & MATERIAUX (Industries) OETAM POITOU-CHARENTES (N° 3081)	Salaires minimaux (Réserves)	Accord du 15/6/2011 JO du 23/12/2011
ENTREPRISES & EXPLOITATIONS AGRICOLES DE L'HORTICULTURE, DES PEPINIERES, DE L'ARBORICULTURE, DE LA PRODUCTION DE FRUITS & DE CHAMPIGNONS CALVADOS (IDCC N° 9142)	Modification des dispositions de l'article 34 « <i>Garanties de ressources</i> »	Avenant du 22/6/2010 JO du 15/12/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES DROME (IDCC N° 9241)	Modification de divers articles de la convention (dont période d'essai)	Avenant du 20/1/2011 JO du 15/12/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES GIRONDE (IDDC N° 9331)	Modification de divers articles de la convention	Avenant du 21/1/2011 JO du 15/12/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES LOT (IDDC N° 9461)	Modification des articles 74 « <i>Assurance décès</i> », 75 « <i>Garantie de rémunération en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident</i> », 76 « <i>Réassurance</i> », et 77 « <i>Garantie de rémunération en cas d'invalidité</i> »	Avenant du 10/1/2011 JO du 15/12/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES VAR (IDCC N° 9831)	Modification des articles 3, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 19, 21, 26, 29, 33, 36, 37 et 48.	Avenant du 6/1/2011 JO du 15/12/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES DE POLY CULTURE, DE CULTURES SPECIALISEES, D'ELEVAGE, D'ELEVAGES SPECIALISES & CUMA CORREZE (IDCC N° 9191)	Régime de prévoyance pour les salariés non cadres	Avenant du 21/9/2010 JO du 20/12/2011

EXPLOITATIONS FORESTIERES MASSIF DE GASCOGNE (IDCC N° 8721)	Prévoyance	Avenant du 10/2/2011 JO du 18/12/2011
EXPLOITATIONS FORESTIERES MIDI-PYRENEES (IDCC N° 8731)	Revalorisation des rémunérations mensuelles minimales des diverses catégories de personnel payé au temps à compter du 1/1/2011, la valeur point servant au calcul de la prime d'ancienneté, est fixée à 5,19 € au 1/1/2011.	Avenant du 6/1/2011 JO du 18/12/2011
EXPLOITATIONS HORTICOLES & PEPINIERES MAINE-&-LOIRE (IDCC N° 9492)	Modification des dispositions des articles 34 « <i>Congés pour événements familiaux</i> » et 42 « <i>Indemnité de licenciement</i> »	Avenant du 12/1/2011 JO du 15/12/2011
EXPLOITATIONS D'HORTICULTURE, DE MARAICHAGE & DE PEPINIERES VOSGES (IDCC N° 9882)	Modification de l'article 11 « Définition des catégories professionnelles-Coefficients hiérarchiques », création d'une classification des TAM et des cadres, création d'un article 11 ter « Conditions générales d'exécution applicables aux articles 11 et 11 bis », abrogation de l'article 6 de l'avenant n° 1 du 27/6/1969, libellé « Prime d'intéressement », et introduction d'un article 11 quater relatif à la prime annuelle	Avenant du 31/3/2011 JO du 27/12/2011
EXPLOITATIONS MARAICHIERES & DE SERRES MEURTHE-&-MOSELLE & MOSELLE (IDCC N° 8414)	Modification de la convention collective	Avenant du 31/3/2011 JO du 18/12/2011
GUIDES D'EXPEDITION, GUIDES ACCOMPAGNATEURS & GUIDES ANIMATEURS MILIEU AMAZONIEN (IDCC N° 2658)	Création de certificats de qualification professionnelle	Accord du 14/12/2010 JO du 9/12/2011
HIPPODROMES & CENTRES D'ENTRAINEMENT ILE-DE-FRANCE, CABOURG, CAEN, CHANTILLY & DEAUVILLE (IDCC N° 8115)	Salaires	Avenant du 31/3/2011 JO du 18/12/2011
INDUSTRIE, MANUTENTION & NETTOYAGE SUR LES AEROPORTS OUVERTS A LA CIRCULATION PUBLIQUE REGION PARISIENNE (N° 3234)	Salaires garantis et autres éléments de rémunération	Avenant du 10/10/2011 JO du 22/12/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES FLANDRES-DOUAISIS (IDCC N° 1387)	Salaires (Exclusion)	Accord du 7/9/2011 JO du 3/12/2011

INDUSTRIES METALLURGIQUES LE HAVRE (IDCC N° 979)	Prévoyance	Avenant du 9/6/2011 JO du 29/12/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, MECANIQUES, CONNEXES & SIMILAIRES DEUX-SEVRES (IDCC N° 1628)	Modifications de l'avenant « mensuels » (Réserve)	Avenant du 22/4/2011 JO du 8/12/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, MECANIQUES & CONNEXES AISNE (N° 3331)	Modifications de l'accord « mensuels » (Réserve) Mise en place d'une prévoyance, à l'avenant « mensuels »	Avenant du 6/5/2011 JO du 22/12/2011 Avenant du 28/1/2011 JO du 29/12/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, MECANIQUES & CONNEXES MARNE (IDCC N° 899)	Rémunérations annuelles garanties et valeur du point (Réserves)	Accord du 20/7/2011 JO du 15/12/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES & INDUSTRIES CONNEXES VAUCLUSE (IDCC N° 829)	Diverses modifications (Réserves)	Avenant du 18/3/2011 JO du 22/12/2011
METALLURGIE GARD & LOZERE (IDCC N° 2126)	Diverses modifications à la convention collective (Réserves)	Avenant du 11/1/2011 JO du 9/12/2011
METALLURGIE PYRENEES-ATLANTIQUES & SEIGNANX (N° 3341)	Rémunérations effectives garanties	Accord du 12/7/2011 JO du 21/12/2011
TRAVAUX PUBLICS (BOURGOGNE) (ETAM) (N° 3005-III)	Barème des minima	Accord du 12/7/2011 JO du 21/12/2011